

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

Madame Joëlle Welfring

Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

4, place de l'Europe

L-1499 Luxembourg

Luxembourg, le 16 mai 2023

Concerne : Enquête publique sur l'avant-projet de mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030

Madame la Ministre,

Le Klima-Bündnis Lëtzebuerg se permet de vous transmettre ci-après son avis concernant la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030.

Tout en saluant le fait d'une mise à jour du PNEC, Klima-Bündnis Lëtzebuerg est persuadé que des modifications à l'avant-projet seront nécessaires afin de garantir à la fois des réductions des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'accord de Paris, l'implication active et constructive des communes luxembourgeoises à cet effet et le respect des principes de la justice climatique.

Dans l'espoir que notre avis fera progresser les travaux autour du PNEC, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Klima-Bündnis Lëtzebuerg,

(s.) Paul Polfer

Coordination nationale

Avis du Klima-Bündnis Lëtzebuerg concernant l'avant-projet de mise à jour du PNEC du Luxembourg pour la période 2021-2030

Introduction

Bien que cet avant-projet du PNEC révisé est supposé avoir été élaboré sous le signe de la participation, exigence mise en avant notamment aussi par Bruxelles, le Klima-Bündnis Lëtzebuerg, en tant que membre de la plateforme pour l'action climat, se voit forcé d'exprimer sa déception quant à l'organisation et la procédure de cette mise à jour. A notre avis, votre ministère a opté pour une simple présentation des travaux accomplis par les différents ministères et le STATEC plutôt que pour un vrai processus de participation et d'interaction entre les acteurs réunis dans la plateforme. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous aimerions encourager votre ministère à profiter des mois à venir pour vraiment installer un dialogue de fonds au sein de la plateforme, afin d'être à même de reprendre les travaux du PNEC une fois les commentaires de l'U.E. concernant cet avant-projet connus.

Aussi, le Klima-Bündnis Lëtzebuerg d'un côté salue explicitement le fait que la mise à jour du PNEC pour la période 2021-2030 a été basée sur des modèles du STATEC et que dans sa forme, il soit plus clair et plus transparent au point de vue méthodologie que sa version précédente. Mais de l'autre côté, le Klima-Bündnis Lëtzebuerg ne peut que regretter que les webinaires du STATEC concernant la base des données et les hypothèses choisies n'aient pas eu lieu toutes avant la clôture de l'enquête publique, ce qui rend la rédaction d'un avis informé encore plus difficile.

Objectifs nationaux

À la page 11, l'avant-projet du PNEC fait référence à la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat qui fixe les objectifs nationaux à savoir :

- La neutralité climatique au Luxembourg d'ici 2050 au plus tard
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuées au Luxembourg de 55% d'ici à 2030 par rapport à 2005

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

Selon l'avant-projet, « (...) l'objectif climatique national à l'horizon 2030 dépasse la contribution contraignante demandée au Luxembourg en vertu de la modification du règlement (UE) 2018/842 dans le cadre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 », qui retient un objectif de réduction de 50% pour le Luxembourg. Le Luxembourg n'est donc pas tenu d'ajuster son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 dans le cadre de la révision du PNEC. »

Or, si cela n'est pas contestable, force est de constater que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 de 55 % n'a jamais été compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5 °C jusqu'à la fin du siècle, objectif retenu dans l'accord de Paris en 2015 et ratifié depuis par le Luxembourg. Les rapports actuels du GIEC suggèrent par ailleurs que la neutralité climatique doit déjà être atteinte significativement avant l'année 2050.

Le Klima-Bündnis Lëtzebuerg considère un PNEC, qui ignore de cette manière l'objectif de 1,5°C, comme inacceptable, car représentant une violation des principes de la justice climatique au niveau global et un refus de la responsabilité du Luxembourg envers les futures générations. Ceci est d'autant plus vrai que l'avant-projet du PNEC admet lui-même ne pas arriver à la neutralité climatique en 2050, mais renvoie à des possibilités techniques comme le CCS, dont personne ne sait si elles seront au rendez-vous. Outre la question de la disponibilité du CSC, c'est surtout l'énorme quantité d'énergie supplémentaire nécessaire pour le captage, le transport et le stockage qui pose problème. Le stockage du CO2 ne peut contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique que si le CO2 stocké reste durablement et intégralement dans les réservoirs. Si en fonctionnement normal, il n'y a généralement pas d'effets négatifs à attendre pour la santé humaine, des risques pour la santé peuvent toutefois survenir à la suite d'un accident (par exemple, fuite de CO2) ou d'une libération progressive du complexe de stockage. Les risques pour les eaux souterraines et le sol sont également principalement dus aux fuites de CO2. Le CO2 libéré peut libérer des polluants dans le sous-sol et déplacer les eaux souterraines salées des aquifères profonds.

C'est pourquoi Klima-Bündnis Lëtzebuerg plaide avec insistance pour une adaptation vers le haut des objectifs du PNEC, à la fois en matière de réduction des émissions, d'efficacité énergétique et de part des énergies renouvelables, même si les objectifs dans l'avant-projet remplissent les critères minimaux prévu par l'Union Européenne.

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

Energies renouvelables

Biomasse solide

Le tableau 15 à la page 30 suggère une augmentation importante de l'énergie produite sur base de biomasse solide. Le Klima-Bündnis doit constater qu'en même temps, l'avant-projet du PNEC présente des mesures dans le domaine de la sylviculture (mesures 803 et 804), où la réduction du bois récolté dans les forêts est une des stratégies centrales, pour augmenter ainsi le stockage de carbone. C'est d'ailleurs aussi une des mesures préconisées dans le Naturpakt avec les communes. Nous ne pouvons que nous poser la question comment ces deux objectifs sont compatibles ?

Klima-Bündnis Lëtzebuerg rappelle qu'une augmentation de l'usage de la ressource « bois » pour des raisons énergétiques est problématique, ne peut être considéré comme durable que si le bois provient de la région de forêts certifiées, respecte l'utilisation en cascade et en aucun cas ne doit avoir pour conséquence l'importation de bois de l'étranger, surtout du sud global, ou l'exportation du bois est un des moteurs principaux de la déforestation et de l'expulsion de peuples indigènes !

PV

Le sujet de « l'obligation solaire » n'est ni clairement défini ni clairement distingué du concept « PV-ready » ou du concept de « l'obligation solaire partielle » dans l'avant-projet.

Ainsi à la page 35, on peut lire : « *Un cadre légal sera mis en place pour l'obligation d'installer des centrales photovoltaïques sur tous les bâtiments neufs respectivement de prévoir les installations (conduit pour câblages par exemple) servant au futur d'installer des panneaux photovoltaïques (PV-Ready).* »

Or il y a une grande différence entre un cadre légal qui prévoit l'obligation d'installer des centrales photovoltaïques sur un bâtiment, et celui qui prévoit seulement un stade « PV-ready ». Les termes « obligation solaire » et « PV-ready » doivent être définis plus concrètement : Quel type de bâtiment est touché par quelle réglementation ? Les bâtiments existants seront-ils inclus dans ces règlements ?

Par le passé, certaines communes qui avaient l'intention d'inclure une obligation solaire dans leurs PAPs, ont été découragés à le faire par le ministère de l'Intérieur. Quand est-ce que les

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

communes auront l'assurance juridique de pouvoir le faire, ainsi qu'un règlement-type à cet effet à leur disposition ?

Klima-Bündnis Lëtzebuerg saluerait la mise en place d'un cadre légal pour une obligation solaire sur tous types de bâtiments, nouveaux et existants. Nous estimons que l'urgence climatique est tellement pressante, qu'une simple mesure/réglementation « PV ready » serait insuffisant pour répondre à ce défi. Par ailleurs, des mécanismes différents ont déjà été mis en place à l'étranger pour organiser une telle « obligation solaire » dans les bâtiments existants, par exemple lors de travaux de rénovations profondes.

A la page 18, on lit « (...) combinée à une aide organisationnelle ciblée pour les ménages avec moins de revenus ». Selon l'avis du Klima-Bündnis Lëtzebuerg, la notion de « aide organisationnelle » serait à préciser. En quoi consisterait une telle aide et pourquoi elle serait exclusive aux ménages à faible revenu ? Ne faudrait-il pas plutôt des aides financières plus ciblées pour ces ménages ?

Hydrogène

À la page 44 de l'avant-projet du PNEC, il est fait mention d'une étude de faisabilité de production d'hydrogène au Cap-Vert en vue de l'exportation :

« L'industrie luxembourgeoise ainsi que le transport difficile à électrifier (aviation et logistique de transit) auront besoin de ces molécules et contrairement aux méthodes de comptabilisation dans le marché de l'électricité, ici l'Etat-membre consommateur pourrait bénéficier des statistiques. »

S'il est certainement vrai que l'hydrogène jouera un rôle non négligeable dans le système d'énergie du futur, le Cap-Vert est néanmoins un pays qui est affecté par la rareté de la ressource eau potable, qui doit soit être produite par le dessalement de l'eau saline, soit être importée.

Klima-Bündnis Lëtzebuerg se pose la question si l'implémentation d'usines dans des pays du Sud global afin de produire de l'hydrogène destiné à l'exportation - à travers des procès très intensifs en énergie et alors que le système d'énergie dans ces pays est encore basé majoritairement sur des énergies fossiles – fait vraiment du sens. Le Klima-Bündnis Lëtzebuerg

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

plaide pour une aide luxembourgeoise à la transition énergétique du Cap-Vert qui doit d'abord profiter à la population locale !

Efficiencé énergétique

Dans le chapitre 1.2. concernant l'efficacité énergétique, à la page 54, il est expliqué que par rapport à l'ancien référence REF2007, une amélioration de l'efficacité énergétique de -44% sera réalisée – chiffre impressionnant repris dans la communication gouvernementale.

Or, au cours de l'année 2023, une nouvelle référence européenne REF2020 sera finalisée - et l'avant-projet admet lui-même que par rapport à cette nouvelle référence, l'efficacité énergétique ne sera améliorée que de 3%. Le STATEC à plusieurs reprises explique dans l'avant-projet que c'est la croissance économique effrénée du Luxembourg – et l'augmentation du nombre de résidents et de salariés qui s'ensuivent – qui cannibalise les efforts en matière d'efficacité. Ces aspects du PNEC sont donc une preuve supplémentaire que notre modèle économique, basé sur la croissance, n'est pas durable. Or le PNEC, à aucun moment, ne met en cause ce modèle. Une discussion sur le fonds au sein de la plateforme serait souhaitable !

Mécanismes d'obligation

Le Klima-Bündnis Lëtzebuerg doit constater que l'avant-projet du PNEC ne prévoit pas l'application du mécanisme d'obligations en matière d'efficacité aux fournisseurs d'énergies fossiles comme le mazout, le diesel ou l'essence. En fait, ces mécanismes resteront limités aux fournisseurs d'électricité et de gaz, ce qui représente un non-sens quand on sait l'importance des fuels fossiles dans les bilans énergétique et climatique du Luxembourg. Klima-Bündnis plaide donc pour l'extension de ce mécanisme aux fournisseurs de toutes formes d'énergies !

Rénovation

Dans le sous-chapitre sur l' « Obligation de rénovation énergétique de bâtiments publics », le tableau 37 à la page 61 indique que la surface des bâtiments publics à rénover sera multipliée par un facteur 43 ! Ceci dû au fait qu'à travers la directive européenne sur l'efficacité énergétique, les bâtiments communaux seront dorénavant inclus dans la notion de « public bodies » et donc aussi touchés par cette obligation de rénovation.

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

Alors que le Klima-Bündnis Lëtzebuerg salue l'intention européenne de se donner des objectifs ambitieux en matière de rénovation, une simple augmentation de la surface à rénover à elle-seule n'y saurait suffire, encore faut-il se donner une véritable stratégie et les moyens pour y parvenir.

Or le PNEC ne dit mot sur les mesures, aides, ressources humaines que le Luxembourg veut mettre en place à cet effet, à la fois pour les bâtiments étatiques et pour aider les communes et autres « public bodies » d'être en mesure de relever de défi énorme. Le PNEC final devra inclure des mesures supplémentaires pour y faire face – y compris des mesures pour éviter des émissions indirectes liées à la rénovation énergétique à l'aide de matériaux de construction à base d'énergies fossiles (énergies grises)!

Dimension Marché intérieur de l'énergie

Précarité énergétique

Dans le chapitre 1.4.4. de l'avant-projet du PNEC, un satisfecit général est attribué à la politique du gouvernement luxembourgeois contre la pauvreté générale et la précarité énergétique en particulier.

Or le nombre de ménages, notamment monoparentaux, ayant de plus en plus de problèmes à se loger dans des conditions décentes augmente d'année en année. Il serait donc naïf de se voiler la face et de faire comme si crise du logement et précarité énergétique ne seraient pas directement liées.

La plateforme pour le climat réunissant ministères, communes et ONG aurait été un endroit idéal pour discuter de la lutte future contre la pauvreté notamment en matière de logement/énergétique. Klima-Bündnis Lëtzebuerg plaide pour une discussion approfondie de ce sujet au sein de cet organe.

Taxe CO₂

Au sujet de la mesure N°105 « Taxe CO₂ », le Klima-Bündnis Lëtzebuerg note que l'augmentation de la taxe par 5€/t CO₂ avec un prix CO₂ de 45 €/t en 2026 ne constitue en

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

aucun cas un objectif ambitieux, mais seulement un seuil minimum à atteindre en vue de l'extension du système ETS sur le plan européen.

Klima-Bündnis Lëtzebuerg questionne l'effet d'une taxe CO₂ si basse sur le comportement et les investissements des ménages et entreprises et renvoie sur le fait que cette proposition ignore la revendication de la population luxembourgeoise exprimé par le Klima-Biergerrot, qui avait demandé une taxe de CO₂ à hauteur de 200 €/t. L'attribution d'une valeur réaliste aux émissions de CO₂ est un élément important de toute stratégie visant à instaurer une économie à faible émission de carbone.

Réseaux de chaleur/froid

Au sujet de la Mesure N°222 « Promotion de réseaux de chaleurs et de froid efficaces » le Klima-Bündnis Lëtzebuerg salue qu'une refonte de la loi du 5 août 1993 est en cours d'analyse. Klima-Bündnis Lëtzebuerg s'exprime explicitement pour une obligation de raccordement de tous les bâtiments situés dans la zone d'approvisionnement d'un réseau de chaleur.

Par ailleurs, notre réseau communal souligne une nouvelle fois qu'une refonte du cadre légal, avec e.a. une définition des tâches de l'opérateur et du superviseur, et du rôle que peut jouer une commune dans la planification, la mise en place, la gestion et l'approvisionnement d'un réseau de chaleur, est d'une énorme importance et devra être abordée dans les meilleurs délais si la sensibilisation à ces techniques veut se faire au niveau communal.

Dimension "Utiliser les outils de la finance durable et climatique pour décarboner"

Finances climatiques et durables

Au sujet de la Mesure N°118 « Finances climatiques et durables » le Klima-Bündnis salue l'attribution d'un montant pour les pertes et dommages. Mais ce montant n'est pas additionnel et ne signifie qu'un petit pourcentage de la responsabilité financière du Luxembourg dans ce domaine qui s'élève à 324 Mio. d'Euros par année.¹

¹ https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/11/Une-affaire-de-responsabilite%CC%81_ASTM_20221108-1.pdf

Ein Bündnis europäischer Gemeinden
zum Schutz des Klimas und für eine
Partnerschaft mit den Völkern des
Südens



Bis April 2023 sind über 2000
europäische Städte und Gemeinden
dem Klima-Bündnis beigetreten

Par rapport à la formulation “ce montant de 220 millions d’euros prévoit la possibilité de financer des projets climatiques nationaux dans le domaine de la finance durable à travers des mécanismes et instruments innovants” le Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande au MECDD et au Gouvernement de fixer des critères de durabilité stricts et transparents et de les appliquer pour tous les mécanismes et instruments afin d'éviter les investissements dans des entités qui violent l'environnement et les droits humains et pour garantir la plus grande cohérence.

Le financement mixte (« blended finance »)

Parmi les partenaires de l'ICFA mentionnés, on trouve douze entreprises privées du monde financier luxembourgeois dont le portfolio ne contient des produits éthiques et écologiques que de manière marginale. Pourtant, les formations, les conseils et les évaluations sur ces thèmes font régulièrement partie de l'activité commerciale de ces entreprises. Le contexte et les effets des flux financiers internationaux sur le Sud ne sont pas pris en compte ou sont en partie inconnus.

La Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande au MECDD d'élaborer, en collaboration avec des experts indépendants, des critères stricts pour les activités de l'ICFA, qui comprennent entre autres un monitoring indépendant.

La proposition "un potentiel important de financement dans le domaine de la banque de détail existe et pourrait être envisagé à l'avenir" ne veut rien dire, car elle ne désigne pas d'acteurs concrets et ne contient pas de détails expliquant la procédure possible. Ici aussi, le Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande des critères clairs qui excluent par exemple les acteurs dont le portfolio est basé sur des critères soucieux au niveau social et écologique.

La sensibilisation au financement climatique du secteur financier

Dans le domaine de la sensibilisation au financement climatique, il est indispensable d'impliquer des personnes qui peuvent témoigner d'expériences authentiques sur les effets de financement climatique - ou de l'absence de financement climatique - dans le Sud.

Par conséquent, la sensibilisation - que ce soit par le biais de LSFI ou de l'université - ne peut pas se limiter à faire appel à des experts du monde de la finance en tant que formateurs. De même, les personnes directement concernées par le changement climatique ou par les crises écologiques et sociales qui en découlent doivent être placées au premier rang.